

**Hauteur****RISQUE DU TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT ET UTILISATION DES EPI***Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail***ARCAS
Formation****1 jour****7 heures**

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

Dates et tarifs

Voir notre catalogue en ligne ou à la demande

**OBJECTIF(S)**

A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable de vérifier ses équipements individuels de protection contre les risques de chutes de hauteur et ses accessoires et de l'utiliser conformément aux prescriptions du fabricant.

COMPETENCE(S) / ETRE CAPABLE

- TH-PORT-C1 - De réceptionner et vérifier le matériel nécessaire au travail en hauteur
- TH-PORT-C2 - De s'assurer de la conformité d'une installation préexistante
- TH-PORT-C3 - De sécuriser une zone de travail
- TH-PORT-C4 - D'utiliser un harnais antichute



PUBLIC VISE Toute personne ayant à effectuer ou accéder à des travaux en hauteur, se déplacer et porter le harnais de sécurité avec dispositif de retenue.

Demandeur d'emploi

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel [email]arcas.formation@gmail.com[/email]



PROFIL FORMATEUR Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.

MODALITES PEDAGOGIQUES Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices pratiques

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES Présentation Power Point
Vidéo

Ligne de vie provisoire
Stop-chute + longe
2 Casques + 2 Shock Absorber + 2 Harnais ORBITAL S-L

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
Aire d'évolution

Chacun des stagiaires à ses Equipements de Protection Individuels (EPI) pour le travail en hauteur

Casque jugulaire
Harnais avec longe ou dispositif « stop-chute »
Chaussures de sécurité
Gants

PRE-REQUIS Aucun prérequis nécessaire à la formation

PARTICIPANTS : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

**CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)**

Equipements de protection individuelle : Articles R4321-4, R4323-61, R4323-100 et R4323-106 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Recommandations : C.N.A.M.T.S R430 & R431



RISQUE DU TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT ET UTILISATION DES EPI



CONTENU DE LA FORMATION

Appréhender le contexte réglementaire du travail en hauteur

- A quelles conditions peut-on parler de travail en hauteur ?
- Définir le travail en hauteur
- Les secteurs d'activités les plus concernés.

Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- Etude de la conception des lieux de travail et des travaux temporaires en hauteur
- Prendre des dispositions spécifiques pour les travaux de génie civil
- Etudier le cas du défaut de protection contre les chutes de hauteur
- Dispositions spécifiques pour les jeunes travailleurs
- Dérogations en cas d'impossibilité technique
- Les textes de référence
- R 431 et R430
- Les acteurs de prévention interne et externe
- Droits et devoirs de l'opérateur et de l'employeur
- La responsabilité de l'opérateur et de l'encadrement en matière d'accident
- Notion de coactivité.

Réaliser la prévention des risques professionnels dans le cadre du travail en hauteur

- Appréhender la notion de risque avec le travail en hauteur
- Savoir identifier les principes généraux de prévention
- Identifier les risques provoqués par le travail en hauteur
- Modélisation du "Processus d'Apparition du Dommage"
- Focus sur les causes, les statistiques d'accident du travail, les indices de fréquence et le coût liés aux chutes de hauteur
- Conséquences d'un accident du travail.

Mener une campagne de prévention des chutes de hauteur

- Identifier les situations de travail à risques lors des travaux en hauteur
- Savoir assurer la préparation de son intervention
- Identifier la conduite à tenir en cas de situations dangereuses
- Focus sur les solutions techniques, organisationnelles et humaines pour limiter les risques.

Connaître les conséquences d'une chute

- Définir la force du choc et absorption d'énergie
- Prendre en compte le facteur de chute
- Calculer un tirant d'air
- Principe de l'antichute
- Effet balancier et zone de mouvement pendulaire
- Traumatologie de la chute
- Maintien au poste de travail

Les équipements de protection collective pour le travail en hauteur

- Les équipements permanents
- Les équipements temporaires
- Les critères de choix et modalités de mise en œuvre des dispositifs de protection collective
- Aménagement des lieux de travail et moyens d'accès en hauteur
- Contrôler les équipements de protection collective

Les équipements de protection individuelle pour le travail en hauteur

- Les différents EPI disponibles et leurs conditions d'usage
- Les normes en matière d'EPI
- Les spécificités des absorbeurs d'énergie
- Les harnais et les accessoires de liaison
- Les anti-chutes et la ligne de vie
- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Point d'accrochage du harnais
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur

Appréhender les dangers du travail au harnais

- Identifier dans quelles situations le port du harnais est obligatoire
- Connaître les différents types de harnais et leurs utilisations
- Assurer la sécurité du travailleur utilisant un harnais : les points-clés à respecter

Communiquer efficacement pour former et sensibiliser les salariés à l'utilisation des équipements de protection

Savoir secourir une victime de chute de hauteur

Pratique

- Réception, vérification, conformité, sécurisation, et utilisation



MODALITES D'EVALUATION

Partie théorique :

Questionnaire à Choix multiples

Partie pratique :

Évaluation sommative



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Conseillé autant de fois que nécessaire

A savoir : Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la



RISQUE DU TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT ET UTILISATION DES EPI

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :

De l'évolution du matériel,

De l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

Moyenne générale de satisfaction



89%

